

Des métiers de la terre et du lagon



GLOSSAIRE

Numéro de page	Sigle	Signification
Numero de page	BAC	Baccalauréat
6	BTS	Brevet de technicien supérieur
6	ES	Économiques et sociales
6	STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion
6, 7	DPAM	Direction polynésienne des affaires maritimes
7, 14	CFPPA	Centre de formation professionnelle et de promotion agricole
7, 14, 16, 17, 27, 28, 28, 29	SEFI	Service de l'emploi de la formation et de l'insertion professionnelle
7	CMMPF	Centre des métiers de la mer de Polynésie française
7	DPAM	Direction polynésienne des affaires maritimes
7, 11, 12, 13, 17, 23	CCISM	Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers
7	CMMPF	Centre des métiers de la mer de Polynésie française
8, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 21, 27	DAG	Direction de l'agriculture
8, 9, 18	DAF	Direction des affaires foncières
9, 11, 12 ,17, 21, 27	DRMM	Direction des ressources maritime
9, 18, 19	DIREN	Direction de l'environnement
9	AOT	Autorisation d'occupation temporaire
9	IDV	Îles-du-vent
9	ISLV	Îles-sous-le-vent
11, 12, 13, 14, 21, 22, 30	CAPL	Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire
12, 26	SOFIDEP	Société de financement et du développement de la Polynésie française
12, 26, 30	ADIE	Association pour le droit à l'Initiative économique
12, 21,27	DGAE	Direction générale des affaires économique
13	EDT	Électricité de Tahiti
13, 17, 28	CPS	Caisse de prévoyance sociale
13, 22, 23	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
13, 22, 23	CST	Contribution de solidarité territoriale
14, 16	ICRA	Insertion par la création ou la reprise d'activité
14	CAE	Contrat d'accès à l'emploi
17, 21	EVT	Établissement Vanille de Tahiti
17	EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial
18	ICPE	Installation classé pour la protection de l'environnement
19	DBS	Direction de <mark>la bi</mark> osécurité
19	CHSP	Centre d'hygiène et de salubrité publique
21	ISPF	Institut de la statistique de la polynésie française
21	n°TAHITI	Numéro de traitement automatique hiérarchisé des institutions de Tahiti
21	RTE	et des îles Répertoire territorial des entreprises
21, 22 23	DICP	Direction des împots et des contributions publiques
23	TPE	Très petite entreprise
24	PSG	Protection sociale généralisée
24, 25	RGS	Régime des salariés
24, 25	RSPF	Régime de solidarité de la Polynésie française
24, 25	RNS	Régime des non-salariés
25	DGFiP	Direction générale des finances publiques de Polynésie française
26	TTC	Toutes taxes comprises
26	SOCREDO	Société de crédit et de développement de l'Océanie
26	ВТ	Banque de Tahiti
26	ВР	Banque de Polynésie
28	CDD	Contrat à durée déterminée
28, 29	CDI	Contrat à durée indéterminée
28, 29	SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
29	ACT	Aide au contrat de travail
29	ACT PRO	Aide au contrat de travail professionnel
29	ACT PRIM	Aide au contrat de travail prim
30	SPG	Système participatif de garantie
	STREET, SQUARE, SQUARE	

COMMENT UTILISER LE LIVRET ?

'Iaora,

Tu veux t'installer à ton compte et pratiquer une activité agricole, aquacole ou de pêche lagonaire et peut-être transformer tes produits mais tu te poses beaucoup de questions. Ce livret a pour objectif de t'aider et t'accompagner dans la réalisation de ton projet.

1

PRÉPARER TON INSTALLATION

- Obtenir les compétences nécessaires.
- Obtenir un terrain ou une autorisation d'occupation.
- Réaliser une étude technicoéconomique de ton projet.

2

FAIRE TES DÉMARCHES

- Obtenir une aide à l'installation.
- Obtenir les autorisations administratives.
- Déclarer ton activité.
- Choisir le régime d'imposition.
- Choisir le régime de protection sociale.
- Financer ton projet.
- Embaucher des salariés.

Tu auras également la liste de tous les contacts pour obtenir des renseignements complémentaires.

À toi de jouer, FA'AITOITO!

> CONTACT

JE PRÉPARE MON INSTALLATION

1.	QUELLES SONT LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES ?	PAGE 06
2.	ME FAUT-IL UN TERRAIN OU UNE AUTORISATION D'OCCUPATION ?	PAGE 08
3.	QUELS SONT LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES POUR RÉALISER L'ÉTUDE TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE MON PROJET ?	PAGE 10
4.	TEST DE POSITIONNEMENT	PAGE 14

JE FAIS LES DÉMARCHES

5. JE DEMANDE L'AIDE ICRA	PAGE 16
JE DEMANDE LES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES	PAGE 18
QUEL STATUT PROFESSIONNEL CHOISIR?	PAGE 20
B. JE CHOISIS MON RÉGIME D'IMPOSITION	PAGE 22
JE COTISE À LA PROTECTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE	PAGE 24
1 JE FINANCE MON PROJET	PAGE 26
JE SÉLECTIONNE ET EMBAUCHE DE LA MAIN D'ŒUVRE	PAGE 28

LES COMPETENCES NÉCESSAIRES À MON PROJET

Pour tout projet, je dois avoir des compétences dans :

LES TECHNIQUES DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION



Avec:

- Diplôme agricole ou aquacole: BAC, Certification, BTS... (ou diplôme étranger équivalent)
- Formation non diplômante en lien avec le projet
- Expérience professionnelle en lien avec le projet

ET

LA GESTION D'ENTREPRISE

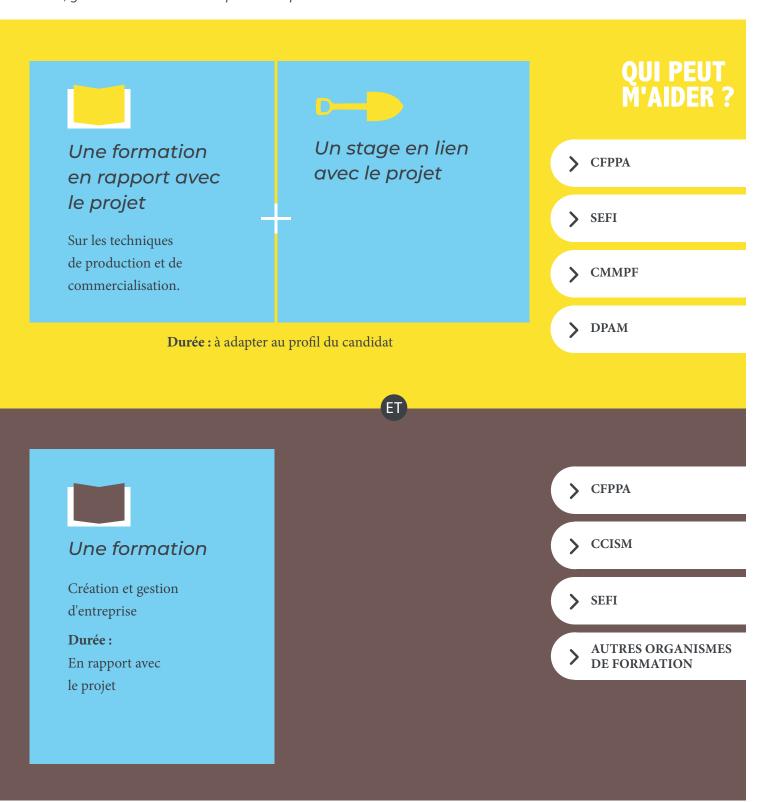
(Comptabilité-gestion, informatique et droit du travail)



Avec:

- BAC Agricole ou Aquacole, ES ou STMG (ou diplôme étranger équivalent)
- Formations spécifiques Pêche lagonaire dispensées par le CMMPF et la DPAM
- Formation non diplômante en lien avec le projet
- Expérience professionnelle en lien avec le projet

Ou, je dois les acquérir par :



TERRAIN ET/OU AUTORISATION POCCUPATION?

PROJET TERRESTRE

> DAG ou DAF

■ Je connais la surface terrestre de l'exploitation nécessaire pour mon projet.



J'AI UN TERRAIN

Je conserve le titre de propriété ou le bail pour les prochaines étapes du projet.

JE N'AI PAS DE TERRAIN

Je peux louer

■ Un terrain privé :

Je privilégie un bail agricole de longue durée en pécisant ma volonté d'avoir une activité agricole sur le terrain.

■ Un lot agricole :

Je fais une demande à la DAG.

■ Une terre domaniale :

Je fais une demande à la DAF.

Je peux acheter

Attention, je dois vérifier que le terrain permet une activité agricole. (Pour plus d'information voir la commune concernée).

POUR QUE LE TERRAIN SOIT ADAPTÉ À MON PROJET, JE DOIS VÉRIFIER :

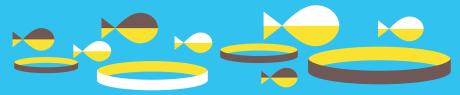
- La possibilité de construire, faire des aménagements et travaux fonciers si besoin.
- L' environnement et le sol.
- Le voisinage (en particulier pour les parcelles bio et les élevages).
- La taille du terrain.
- La topographie (présence de pentes).
- L'accès à un point d'eau.
- L'accès au terrain : voie de terrain, facilité pour livrer...

PROJET MARIN



Si je n'ai pas de structure fixe, je n'ai pas besoin d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public

- Je connais la surface marine de l'exploitation nécessaire pour mon projet.
- Je vérifie que mon projet ne concerne pas une espèce protégée (en cas de doute, je contacte la DIREN).



JE SOUHAITE INSTALLER UN VIVIER OU UN PARC À POISSON :

Je dois faire préalablement une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public maritime.

(Pour plus d'information voir la DRM).

À noter : Les viviers et les parcs à poissons ne sont actuellement pas autorisés sur Tahiti et Moorea à cause de la surpêche. Il faut également être résident de l'île concernée pour obtenir l'autorisation.

JE SOUHAITE INSTALLER UNE ACTIVITÉ AQUACOLE :

En fonction de mon projet (eau douce, bassin, cage...) différentes autorisations peuvent être nécessaires.

Contacter la DRM pour plus d'informations ou sur le site www.ressources-marines.gov.pf

POUR QUE L'AIRE MARINE, SOIT ADAPTÉE À MON PROJET, JE DOIS VÉRIFIER:

- Que l'emplacement correspond à mes besoins (profondeur, houle, courant).
- Qu'il n'est pas trop près des autres activités.
- Qu'il n'est pas situé dans un chenal de navigation.
- Qu'il n'est pas situé dans une zone de pêche reglementée.
- Qu'il est accessible.

LES ÉLÉMENTS POUR RÉALISER L'ÉTUDE TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE MON PROJET

1. QU'EST-CE QUE JE VEUX PRODUIRE ET VENDRE?

J'IDENTIFIE CE QUE JE VEUX PRODUIRE Produits de la mer Produits de la terre Légumes Miel Pêche: poissons, crustacés, algues, mollusques Fruits Vanille Autre pêche Tubercules Plantes Aquaculture: poissons, aromatiques Fleurs crevettes, bénitiers, algues et médicinales Bois Autre Autre aquaculture Coco Œuf, viande J'ESTIME LES QUANTITÉS QUE JE PEUX PRODUIRE ■ Quelle est la surface dont je dispose (en m²) ? ■ **Quelle quantité** j'espère obtenir ? ■ À quel prix je souhaite vendre ?

2. QUELLES TECHNIQUES DE PRODUCTION VAIS-JE CHOISIR?

Productions terrestres

- Plein champ
- Hors- sol
- Plein air
- Sous abri ou en bâtiment d'élevage

Productions aquacoles

- Bassins à terre
- Cages en mer...

Pêche

- Parcs à poisson
- Pièges, nasses, casiers
- Filets
- Lignes ou traine
- Ramassage

3. QUEL MODE DE PRODUCTION VAIS-JE CHOISIR?

- Conventionnel
- Raisonné
- Bio

QUI PEUT M'AIDER ?

- > DAG, CAPL Professionnels
- DRM Professionnels
- > DRM
 Professionnels

- Services publics: DAG, CAPL ou DRM
- **>** Professionnels
 - Organismes de certification bio

4. VAIS-JE TRANSFORMER LES PRODUITS ISSUS DE MON EXPLOITATION POUR OBTENIR DES

- Produits alimentaires?
- Produits cosmétiques ou pharmaceutiques ?
- Engrais organiques et compost?
- Autres?

> DAG, CAPL, DRM Coopératives

5. EST-CE QUE MON ACTIVITÉ SERA MA SOURCE DE REVENUS

- Principale?
- Complémentaire d'une autre activité ?

> CCISM, CAPL, Professionnels

6. JE MÈNE MON ENQUÊTE SUR LE MARCHÉ :

Qui sont mes futurs clients?

- Magasins
- Particuliers
- Restaurants
- Marchés...

Quels sont leurs besoins?

- Quantités, fréquence d'approvisionnement
- Packaging des produits (ex : sachets, pots, barquettes)
- Frais / congelés

Comment valoriser mes produits?

- Se différencier de la concurrence
- Communication visuelle (étiquettes, pancartes, emballages...)
- Publicité (réseaux sociaux, presse, TV...)

Comment vais-je livrer mes produits?

- Vente en gros et/ou vente au détail
- Vente sur place ou livraison (besoin d'un véhicule ?)
- Fréquence de desserte des avions / bateaux
- Prix du fret

7. COMMENT VAIS-JE FINANCER MON PROJET ? J'ÉLABORE UN « PLAN DE FINANCEMENT » :

JE LISTE TOUS MES BESOINS

- Terrain
- Aménagements
- Construction
- Equipements et matériels
- Intrants et consommables (ex : semences, aliments...)
- Trésorerie
- Stocks

JE DÉFINIS LES COÛTS



Je contacte des fournisseurs et demande des devis.

QUI PEUT M'AIDER?

> CCISM, CAPL, Professionnels

JE CHERCHE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- Est-ce que je peux financer tout ou partie de mon projet ?
- Sinon, qui peut me prêter de l'argent ? (famille, banques, SOFIDEP, ADIE...)
- Quelles sont les aides existantes ? (DAG, DRM, DGAE)

8. COMBIEN MON ACTIVITÉ VA-T-ELLE ME RAPPORTER ?

QUI PEUT M'AIDER?

Pour cela, je dois lister et chiffrer mes dépenses et calculer mon chiffre d'affaires. La différence des deux, que l'on appelle « résultat net », indique ce que l'activité rapporte. Cet exercice est l'élaboration du « compte d'exploitation prévisionnel ». Cette étape est essentielle pour évaluer la viabilité de mon projet

> CCISM, DAG, CAPL



PRODUITS OU CHIFFRE D'AFFAIRES

Charges d'exploitation

Total des produits ou services facturés

- Charges fixes: loyer, assurances, téléphone, essence, facture EDT...
- Charges variables liées au niveau d'activité : achat de matières premières (graines, engrais, aliment pour animaux...)
- Charges du personnel : salaires, charges sociales (cotisations CPS)
- Impôts et taxes : TVA, CST agricole, impôts...

- Exemples de produits : vente de tomates, vente d'œufs, vente de poissons....
- Exemples de services : défrichage, travail du sol...

Charges financières

- **■** Remboursement emprunt
- Amortissement de l'investissement



TOTAL DES CHARGES

TOTAL DES PRODUITS

RESULTAT NET = (B-A)

Le résultat est positif

> alors l'activité permet de me rémunérer.

Le résultat est négatif

> alors l'activité n'est pas rentable.

Je dois revoir mon projet et me poser les bonnes questions :

Dois-je augmenter les volumes de vente ? Revoir le prix de vente ? Diminuer les charges ?...

AVANT D'ENTAMER LES DÉMARCHES DE MON PROJET

Afin de m'assurer que j'ai les compétences pour réaliser mon projet, je dois passer un test de positionnement auprès du CFPPA d'Opunohu.

*Ne concerne pas les activités de pêche. Pour l'aquaculture, un accompagnement personnalisé peut être proposé en fonction du projet. Se renseigner auprès de la DRM.

PORTEUR DE PROJET : FAIRE UN TEST DE POSITIONNEMENT

Selon le résultat, trois filières possibles avant le projet à l'installation :

>

CFPPA, SEFI

POSITIONNEMENT 1

Test «Identifie un besoin de renforcement des connaissances de bases»

Proposition de formations de remise à niveau au SEFI (rémunérées)

(Si les compétences sont validées, possibilité intégration Positionnement 2)

Accès envisageable au statut de demandeur d'emploi

POSITIONNEMENT 2

Test «Identifie un besoin de renforcement des connaissances techniques»

Proposition de formations techniques et stages (CFPPA ou SEFI)

(Si les compétences sont validées, possibilité intégration
Positionnement 3)

Accès envisageable à la CAE

POSITIONNEMENT 3

Test «N'identifie aucun besoin en formation»

Démarrage de l'activité (cf. chap 5 du livret)

Accès envisageable à l'ICRA



CHECK LIST AVANT LE DÉMARRAGE DU PROJET

- COMPÉTENCES ACQUISES
- TITRE DE PROPRIÉTÉ OU BAIL POUR LE TERRAIN OU AUTORISATION D'OCCUPATION
- ETUDE PRÉVISIONNELLE D'INSTALLATION
- TEST DE POSITIONNEMENT

Si les 4 étapes sont validées, tu peux continuer et entamer tes démarches!



JE DEMANDE L'AIDE ICRA

(Insertion par la Création ou la Reprise d'Activité)

Dispositif de soutien géré par le SEFI Renseignements : icra@sefi.pf

Pour m'aider financièrement à démarrer, je peux demander une aide au pays.

* La pêche lagonaire n'est pas éligible au dispositif

LES AIDES POUR CREATEUR D'ENTREPRISE

- 90 000 FCFP/mois
- Prime de démarrage : maximum 450 000 FCFP pour l'acquisition de matériel neuf.
- Formation d'initiation à la gestion prise en charge (durée 35 h).
- Accompagnement technique par un organisme référent spécialisé dans le domaine du projet.

LES CONDITIONS POUR EN BENEFICIER

- Avoir au moins 18 ans.
- Présenter une attestation d'inscription au **S.E.F.I.** en tant que demandeur d'emploi.
- Projet d'activité principale.
- Ne pas avoir fait de demande I.C.R.A. **depuis 4**



L'accompagnement par l'organisme référent est obligatoire pour que la convention I.C.R.A. reste valable.

COMMENT DOIS-JE FAIRE?

■ **Je retire un dossier** après un entretien avec un conseiller du S.E.F.I.

Je suis aux Australes, Marquises ou Tuamotu Gambier, je retire le dossier auprès des circonscriptions (Tavana Hau) après un entretien.



Je vais à l'entretien avec mon étude technico-économique.



Je dois déposer ma demande et attendre l'avis de la commission avant de m'installer et de demander ma carte professionnelle ou ma patente.

L'ORGANISME REFERENT

Il me suit pendant 24 mois et transmet au S.E.F.I une attestation d'activité mensuelle.

Je me rapproche de:

- La DAG pour les projets agricoles.
- L'EPIC Vanille pour la production de vanille.
- La DRM pour les projets aquacoles.
- La CCISM pour les autres projets.



En cas de non-activité avérée, la convention peut être résiliée et les aides perçues doivent être remboursées.



Je dois me consacrer exclusivement à l'activité présentée dans le projet.

Je m'inscris au régime des Non-Salariés à la CPS.

JE DEMANDE LES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Parfois mon projet nécessite certaines autorisations. Ce chapitre m'aide à les identifier.

AIITADICATIA	NC AVANT BE	M'INSTALLER
AIIIIIKI SAIIII	NS AVANI IIE	M'INZIAIIEK
AUIVIIVAIIV	IIJ ATAILI VL	I'I IIIVIALLEI

*SELON LE PROJET SERA NECESSAIRE UNE ÉTUDE OU UNE NOTICE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Travaux	J'ai besoin d'une autorisation	Je m'adresse à
Abattage d'arbres	D'abattage	Mairia DIDENI
Défrichage	De défrichage	Mairie, DIREN
Terrassement	De terrassement	
Remblai	De remblai	SAU, DIREN
Construction	De travaux immobiliers	
Création voie d'accès	-	DIREN

SI MON ACTIVITÉ RISQUE D'AVOIR UN IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Stockage ou fabrication de
produits chimiques en grande
quantité (essence, engrais,
pesticides, gaz)

Installation de frigos de plus de 1 000 m³

Activité d'élevage (cochons, poules... mais aussi produits de la mer, d'insectes ou de vers...)

Activité dans un atelier de bois

Fabrication de produits transformés à base de produits agricoles (charbon, aliments, engrais, compost, fibres...)

Abattage des animaux

D'installation classée pour l'environnement (ICPE)

DIREN

SI JE VEUX CRÉER UN ÉLEVAGE DE POULES PONDEUSES

aatorisation	
De création / d'extension	

De création / d'extension d'élevage de poules pondeuses

J'ai besoin d'une

autorisation

De création / d'augmentation de quotas d'importation de poussins d'1 jour de race poule

De conditionnement d'œufs pour mon atelier

pondeuse

DIREN, DAG

Je m'adresse à

DAG

DBS

SI JE FAIS DES PLATS PRÉPARÉS

A base de produits animaux y compris poissons et produits de la mer

D'ouverture et d'exploitation de mon entreprise

CHSP

A base de produits végétaux

LES AUTORISATIONS AVANT OU PENDANT MON ACTIVITÉ POUR

Importer de l'étranger		
Des semences ou des plants	De Permis d'importation	
Des animaux reproducteurs	De Permis d'importation	
Des aliments pour animaux	De Permis d'importation	
Des pesticides	D'Importation de pesticides	DBS
Des engrais organiques, du terreau	De Permis d'importation	
Envoyer dans les îles		
Des plants	De transport interinsulaire	
De la terre végétale, du terreau, du compost fabriqué localement	De transport interinsulaire	
Des animaux	D' embarquement	

JE CHOISIS MON STATUT PROFESSIONNEL

CARTE PROFESSIONNELLE CAPL



Je suis une personne physique ou morale qui vend:

- Des produits agricoles non transformés.
- Des animaux vivants (sauf animaux domestiques).
- Des produits lagonaires de ma pêche (sauf personne morale).
- Des produits aquacoles.
- Des plantes médicinales et/ou des préparations dérivées.
- Du charbon local (bois local).



Un fonctionnaire (état, territorial ou communal) ne peut pas avoir la carte.

PATENTE



Je suis une personne physique ou morale qui vend:

- Des produits agricoles d'origine végétale et animale. transformés ou achetés à une autre personne.
- Des produits aquacoles,
- Du bois local brut ou façonné.

LICENCE (EN PLUS DE LA PATENTE)



Je suis une personne physique ou morale qui vend:

■ Des produits agricoles d'origine végétale transformés sous formes de boissons.

A noter: je dois obtenir mon autorisation de débit de boissons avant mon inscription à la PATENTE.



- Une personne physique est un être humain doté, en tant que tel, de la personnalité juridique.
- Une personne morale est un groupement ayant une existence juridique et qui détient, à ce titre, des droits et des obligations.

OU'EST-CE QUE LA CARTE PROFESSIONNELLE?

DAG, EVT, DRM CAPL, ISPF

La CARTE PROFESSIONNELLE permet de me déclarer comme agriculteur, éleveur et/ou pêcheur lagonaire professionnel. Elle est payante et délivrée par la CAPL.

QUE DOIS-JE FAIRE POUR OBTENIR LA CARTE PROFESSIONNELLE?

- Demande d'une enquête* pour l'inscription au « répertoire des professionnels » auprès de :
- Inscription au « répertoire des professionnels »
- Inscription au RTE (répertoire territorial des entreprises) auprès de :

■ ISPF

- DRM (pêche lagonaire, aquaculture)
 - **■** CAPL
- DAG (agriculture et/ou l'élevage),
- EVT (culture de la vanille)
- CAPL
- faire par mail rte@ispf.pf en joignant

DICP, ISPF, **CCISM**

À noter : l'inscription au RTE peut se

OU'EST-CE OUE LA PATENTE?

La patente est un impôt annuel dû au titre de l'exercice d'une activité économique non salariée « patentable ».

* A noter que l'enquête n'est pas obligatoire pour les cartes provisoires.

QUE DOIS-JE FAIRE POUR OBTENIR LA PATENTE ?

Je dois faire ma déclaration d'activité auprès de la « Direction des Impôts et des Contributions Publiques » (DICP) et de l'Institut de la Statistiques de la Polynésie Française (ISPF) afin d'obtenir un n° TAHITI.



OU'EST-CE OUE LA LICENCE?

La LICENCE est un impôt annuel qui m'autorise à vendre des boissons.

QUE DOIS-JE FAIRE POUR OBTENIR LA LICENCE?

Avec ma patente, je dois faire ma demande à la « Direction Générale des Affaires-Economiques » (DGAE).

À noter : se renseigner sur les sites de la CAPL www.capl.pf et de la CCISM www.ccism.pf et/ou des contributions www.impot-polynesie.gov.pf pour connaître les montants à régler.

JE CHOISIS MON REGIME D'IMPOSITION

POUR LES CARTES PROFESSIONNELLES



> CAPL, DICP

LA TVA (TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE)

La vente de produits agricoles étant exemptée de TVA, je peux choisir :

Le régime de la franchise en base

- + Pas de facturation de la TVA à mes clients
- Pas de récupération de la TVA facturée par mes fournisseurs

Le régime de tva simplifié ou réel

- Facturation de la TVA à tous mes clients sur mes ventes
- + Récupération de la TVA facturée par mes fournisseurs

À noter : je dois déposer ma déclaration de TVA aux dates fixées par le régime d'imposition.



LA CST (CONTRIBUTION DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE)

Il s'agit de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

- Les recettes de mon activité agricole, aquacole ou pêche sont soumises à la CST (demander l'Imprimé 4030).
- Je dois les déclarer chaque année.

POUR LES PATENTÉS



> CCISM, DICP

LE RÉGIME DES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)

Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 000 000 F par an.

- Aucun impôt les 3 premières années civiles.
- Impôt forfaitaire annuel de 25 000 F ou 45 000 F à partir de la 4ème année.
- Pas d'impôt sur les transactions, pas de CST, pas de taxe d'apprentissage, pas de patente et pas de TVA le cas échéant.



LE RÉGIME DE L'ENTREPRISE

Chiffre d'affaires supérieur à 5 000 000 F par an

- Je suis soumis à la CST.
- Je dois facturer et déclarer la TVA.
- Je suis soumis à l'impôt sur les transactions qui s'applique sur le chiffre d'affaires que je déclare chaque année.

À noter: pour les personnes morales, d'autres impôts peuvent être applicables.

JE COTISE A LA PROTECTION SOCIALE GENERALISEE (PSG)

La PSG, me permet d'avoir une couverture sociale sur mon assurance « maladie » et, suivant le régime, sur mon assurance « retraite ». Elle est composée de 3 régimes.



Lorsque je crée une activité, mon régime de protection sociale peut changer.



LE RÉGIME DES SALARIÉS (RGS)

- Concerne les personnes salariées qui cumulent au minimum 80 heures d'activité par mois.
- Une cotisation sera prélevée sur mon « salaire brut » (environ 30%).

Assurance maladie

Assurance retraite



LE RÉGIME DE SOLIDARITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (RSPF)

 Concerne les personnes à leur compte qui ont un revenu inférieur à 87 346 FCP par mois (97 346 pour les couples).

Assurance maladie ✓

Assurance retraite X



LE RÉGIME DES NON-SALARIÉS (RNS)

- Concerne les personnes à leur compte qui ont un revenu supérieur à 87 346 FCP par mois (97 346 FCP pour les couples).
- Une cotisation sera prélevée sur mon revenu (montant fixe en-dessous d'un seuil et taux au-delà).

Assurance maladie \checkmark

Assurance retraite sur demande

Assurance accident de travail

JE DEMANDE UNE CARTE PROFESSIONNELLE ET/OU JE PRATIQUE UNE ACTIVITÉ SOUMISE À LA PATENTE

Ma situation actuelle

Ma situation après démarrage d'activité

Je suis ayant-droit

(je bénéficie de la couverture sociale d'un membre de ma famille)

D'un salarié (privé ou public)

D'une personne > Je peux

D'une personne affiliée au RNS

> Je m'affilie au RNS

> Je peux demander mon affiliation au RSPF

> Je m'affilie au RNS

Je suis au RSPF

Célibataire avec des « revenus bruts mensuels

non salariaux »

supérieurs à 87 346 FCP

> Je m'affilie au RNS

En couple avec des « revenus bruts mensuels non salariaux » (du foyer) supérieurs à 97 346 FCP

> Ie m'affilie au RNS

Je suis salarié

> Je reste au régime des salariés (RGS)

Je suis retraité (hors fonctionnaire d'Etat)

Mon activité avant retraite était :

Non-salarié et/ou agricole

> Je m'affilie au RNS

> Ma pension de retraite sera suspendue (selon

les cas)

Salarié (domaine privé ou public)

> Je reste au régime des retraités

> Ma pension de retraite est maintenue

A

Si je perçois un « complément de retraite » (moni ruau), celui-ci peut être revu à la baisse ou retiré en fonction de mes revenus non salariaux.

Je suis retraité du fonctionnariat d'Etat

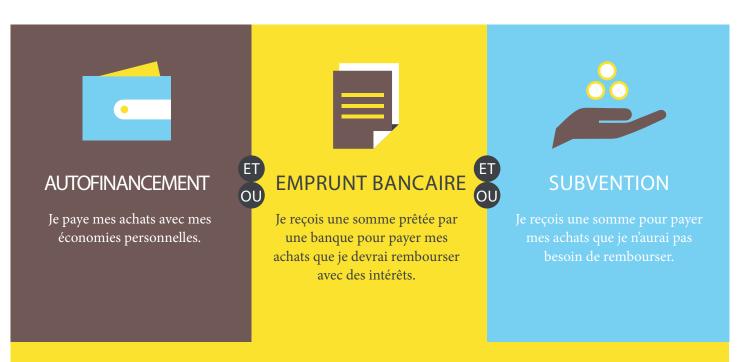
> Je me renseigne auprès de la direction générale des Finances publiques (DGFIP)



JE FINANCE MON PROJET

Avant d'organiser le financement, je demande aux fournisseurs des devis pour calculer le montant total de mes achats prévisionnels.

- Devis à mon nom ou au nom de ma société
- Montants hors-taxe et TTC
- Prix du frêt inclus



LES EMPRUNTS

Je m'adresse à des organismes financiers en fonction de mon « plan de financement ». Le choix de l'organisme dépend du niveau de mes achats :







LES SUBVENTIONS

Je peux recevoir une aide avec des plafonds définis et sous certaines conditions.

J'ai besoin d'une aide pour	Je m'adresse à				
	DAG	DRM	DGAE	DÉFISC	SEFI
Acheter des petits matériels agricoles et d'agro-transformation Débroussailleuse, tronçonneuse, matériel d'irrigation, ombrières	•				
Acheter des gros équipements agricoles et d'agro-transformation Tracteur, serres et ombrières, matériel de stockage (chambre froide), de transformation des produits agricoles	•			•	
Concevoir et réaliser des aménagements fonciers agricoles Etudes techniques et juridiques, défrichage de parcelles, création ou rénovation de voies de desserte, de réseaux	•			•	
Installer un élevage Etudes, travaux, rénovation - mise aux normes d'élevage ou de traitement des effluents ou d'unités aquaponiques	•	•		•	
Démarrer une activité d'apiculture pour la vente de miel	•		•		
Acheter des plants ou des géniteurs pour l'élevage Arbres fruitiers, papayers, bananiers, ananas, porcs, bovins, abeilles	•				
Valoriser mes plantations ou ma production Cocotier, pandanus, café, viande bovine	•				
Acheter du matériel pour exploiter ma cocoteraie Matériels et intrants à un tarif subventionné, séchoir à coprah, rouleau de bagues en aluminium	•				
Mener des actions de marketing Campagnes de communication, études de marché, achat de fournitures (packaging, supports promotionnels)	•				
Me convertir à l'agriculture biologique					
Garantir la qualité de mes productions Analyses, expertises, formations, pour l'obtention d'une certification	•				
Le frêt de mes intrants ou mes produits					
Rémunérer un cabinet comptable	•				
Obtenir un complément de salaire					
Embaucher de la main d'œuvre					
Investir dans un projet aquacole (Acquérir des infrastructures et équipements) Investir dans un projet de pêche (Acquérir une coque, un moteur, une remorque)		•			

JE SELECTIONNE ET EMBAUCHE DE LA MAIN D'ŒUVRE

AVANT UNE EMBAUCHE

JE ME RENSEIGNE SUR LE DROIT DU TRAVAIL



- Types de contrats (CDD, CDI, Temps partiel, Extra...)
- Déclaration préalable à l'embauche
- Fiche de paie, SMIG, indemnités de précarité, heures supplémentaires, congés…

Direction du travail

JE CONSULTE LES ANNONCES ET LES AIDES DU SEFI



- Annonce et consultation des profils de demandeurs d'emploi
- Aides à l'embauche (voir détail page suivante)

> SEFI

JE ME RENSEIGNE SUR LES DÉMARCHES OBLIGATOIRES



- Cotisation CPS des salariés
- Déclaration au répertoire des employeurs
- Déclaration préalable à l'embauche

> CPS

JE PEUX DEMANDER UNE AIDE AU

3 TYPES DE CONTRATS AIDÉS POUR L'EMPLOYEUR

ACT - AIDE AU CONTRAT DE TRAVAIL



- CDI à temps plein
- 36 000 F/mois, versés par avance trimestriellement

Pendant deux ans : total 864 000 F

ACT PRO - AIDE AU CONTRAT DE TRAVAIL PROFESSIONNEL



- CDI à temps plein sur le principe de l'alternance : pratique dans l'entreprise et formation théorique dans un ou plusieurs organismes de formation
- 49 000 F/mois la 1° année et 61 000 F/mois la 2° année : total 1 320 000 F
- Organisation et financement de la formation par le Fonds Paritaire de Gestion



Dossier de demande à déposer 30 jours avant la date prévisible d'embauche

ACT PRIM - AIDE AU CONTRAT DE TRAVAIL PRIM



- CDI à temps plein pour le premier salarié
- 46 000 F/mois (équivalent des charges patronales sur la base du S.M.I.G)

Pendant deux ans: total 1 104 000 F

CONTACTS

■ Organismes de financement :

ADIE Association pour le Droit à l'Initiative Locale

Av du Maréchal Foch, Impasse Liberty,

BP 40558 Fare Tony, Papeete

- > polynesie@adie.org
- > www.adie.org

40 53 44 23

SOFIDEP Société de Financement du Développement de la Polynésie française

15-17 rue du Docteur Cassiau Papeete

BP 345 - 98713

- > contact@sofidep.pf
- > www.sofidep.pf

40 50 93 30

■ Organismes de certification Bio

BIOAGRICERT Gilles PARZY

BP 43 138 Fare Tony,

98 713 Papeete

- > bioagricert@edenparc.bio
- > http://www.bioagricert.org/en/

89 70 68 62

SPG BIOFETIA Système Participatif

de Garantie BIOFetia

Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome

98 716 Pirae

- > info@biofetia.pf
- > www.biofetia.pf

87 35 49 35

ECOCERT

Vincent Talbot

New Caledonia & South Pacific

> vincent.talbotest@ecocert.com

(+687)793839

■ Services publics

DGFiP Direction générale des Finances publiques

27 rue Anne-Marie Javouhey

BP 86 - 98713 Papeete

- > dfip987@dgfip.finances.gouv.fr
- > http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Lesservices-de-l-Etat/Finances/Finances-publiques

40 46 70 00

Fonds Paritaire de Gestion

Immeuble Artemis Paofai, rue du 5 mars 1797 (face à

l'Institut Louis Malardé) - 2ème étage à gauche

- > contact@fondsparitaire.pf
- > www.fondsparitaire.pf

40 42 71 00

CAPL Chambre de l'Agriculture et de la Pêche

Lagonaire

Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome

BP 5383 - 98716 Pirae

- > secretariat@capl.pf
- > www.capl.pf

40 50 26 90

CCISM Chambre de Commerce, d'Industrie, des

Services et des Métiers

41 Rue du Dr Cassiau.

BP 118, 98 713 Papeete

- > info@ccism.pf
- > www.ccism.pf

40 47 27 00

CFPPA Centre de Formation Professionnel

et de Promotion Agricoles

À Mo'orea, vallée d' 'Opunohu

40 56 39 45

À Papeete, 54 rue Gauguin

40 42 99 58

- > cfppa.opunohu@mail.pf
- > www.etablissement-opunohu.com

CMMPF Centre des Métiers de la Mer de Polynésie

Française

Zone administrative de Motu Uta

- > contact@cmmpf.pf
- > www.cmmpf.pf

40 54 18 88

ISPF Institut de la Statistique de la Polynésie-française

Immeuble Uupa – 1er étage – Rue Edouard Ahnne

BP 395 - 98713 Papeete

- > ispf@ispf.pf
- > www.ispf.pf

40 47 34 34

EVT Etablissement Vanille de Tahiti

Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome BP 40135 - 98 716 Pirae

- > vanille@vanilledetahiti.pf
- > www. vanilledetahiti.com

40 50 89 50

DAF Direction des Affaires Foncières

Rue Dumont d'Urville, Orovini, Immeuble TE FENUA BP 114 - 98713 Papeete

- > daf.direction@foncier.gov.pf
- > www.affaires-foncieres.gov.pf

40 47 18 18

DAG Direction de l'Agriculture

Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome

BP 100 - 98 716 Pirae

- > secretariat@rural.gov.pf
- > www.service-public.pf/dag

40 42 81 44

DBS Direction Biosécurité

Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome

BP 9575 - 98716 Pirae

- > secretariat@biosecurite.gov.pf
- > www.biosecurite.gov.pf

40 54 01 00

DGAE Direction Générale des Affaires Economiques

Bâtiment des Affaires Economiques, Fare ute

BP 82, 98713 Papeete

- > dgae@economie.gov.pf
- > www.dgae.gov.pf

40 50 97 97

DICP Direction Des Impôts Et Des Contributions Publiques

11 rue du Commandant Destremau

BP 80 - 98713 Papeete

- > directiondesimpots@dicp.gov.pf
- > www.impot-polynesie.gov.pf

40 46 13 13

DIREN Direction de l'Environnement

Immeuble TNTV, Mission

BP 4562 - 98713 Papeete

- > direction@environnement.gov.pf
- > www.environnement.pf

40 47 66 66

DPAM Direction des Affaires Maritimes

Route de la Papeava, à l'entrée du Port de pêche à côté du bâtiment du chantier naval du Pacifique Sud BP 9005 - 98 715 Motu Uta

- > accueil.dpam@maritime.gov.pf
- > www.service-public,pf/dpam

40 54 45 00

CPS Caisse de Prévoyance Sociale

- 11 Avenue du Commandant Chessé, Papeete
- > info@cps.pf
- > www.cps.pf

40 41 68 68

SEFI Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle

Immeuble Papineau, Rue Mgr Tepano Jaussen BP 540 - 98713 Papeete

- > sefi@sefi.pf
- > www.sefi.pf

40 46 12 12

TRAV Direction du travail

Rue Tepano Jaussen

Immeuble Papineau - 3ème étage

BP 308 - 98713, Papeete

- > directiondutravail@travail.gov.pf
- > www.service-public,pf/trav

40 50 80 00

SAU Direction de l'urbanisme

11, rue du commandant Destremau, Bat. A1 BP 866 - 98713 Papeete

- > direction.sau@urbanisme.gov.pf
- > www.urbanisme.gov.pf

40 46 80 23

DRM Direction des Ressources Marines

Fare Ute - Immeuble Le caill - 2ème étage

BP 20 - 98713 Papeete

- > drm@drm.gov.pf
- > www.ressources-marines.gov.pf

40 50 25 50



BRAVO!

Tu as préparé ton installation et tu as fait les démarches administratives nécessaires.

La règlementation et le marché évoluent et il faudra que ton activité s'adapte également.

Tiens-toi donc toujours informé.

Bonne continuation, FA'AITOITO!



en charge de la recherche





